

Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 25 octobre 2022

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 19/10/2022

Présents : 16

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2 Votants: 18 <u>Présents</u>: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL,

Didier VORDY

Pour: 18 Contre: 0

Représentés: Francis BOUTES par Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : candidature au label Grand Site de France - Mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier - Demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer :

- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label Grand
 Site de France (GSF),
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF.

En juillet 2022, à l'occasion du Comité de pilotage de l'OGS, il a été retenu de lancer l'élaboration du dossier de candidature au label GSF dès l'automne 2023 en mobilisant une mission d'un consultant afin d'accompagner l'élaboration du dossier.

Cette mission d'ingénierie a pour objectifs :

- d'accompagner le Pays gestionnaire de l'OGS et tous les acteurs et partenaires de l'OGS à élaborer un dossier de candidature au label GSF qui soit de qualité,
- d'accompagner le Pays à assurer les missions de concertation, évaluation, rédaction,
- de permettre au Pays de continuer de son coté à accompagner la bonne mise en œuvre des actions inscrites au programme actuel de l'OGS ou nouvelles sur le Grand Site...

La mission comprendra en particulier trois volets :

- l'animation de la concertation (préparation, animation, et suivi des RDV, réunions techniques et d'élus, et/ou avec la population,...),
- l'évaluation des actions, de la gouvernance, du fonctionnement (préparation, animation, et suivi des RDV et réunions,...),
- la rédaction des documents techniques et de communication d'étapes et finaux (notes, diaporamas de réunions, rapports, cartes, tableaux, éléments du dossier de candidature au label GSF,...),

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 27/10/2022
034-253403554-20221025-2022 25 10 04-DE

Cette mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au label GSF doit se dérouler sur une durée de 12 mois, doit faire appel, après appel d'offres, à un professionnel, issu du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle d'un professionnel, s'élève à 36 000,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

_	État (DREAL) :	24 000,00 €
_	Autres cofinanceurs :	4 800,00 €

pour un autofinancement de 7 200,00 €.

Le Président propose :

- de lancer une mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au label Grand
 Site de France,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Qui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise le lancement d'une mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France,
- Approuve que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- Valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS

Mixte du Président de la lacon de lacon de